

> Les mutilations sexuelles féminines

Toute intervention pratiquée sur les organes sexuels féminins sans raison médicale

L'excision : c'est l'ablation totale ou partielle du clitoris et des petites lèvres

L'infibulation : C'est l'ablation totale ou partielle du clitoris, des petites lèvres et des grandes lèvres ; les deux côtés de la vulve sont cousus bord à bord ou accolés, de telle façon qu'il ne subsiste qu'une minuscule ouverture pour l'écoulement des urines et des règles.

La loi protège tous les enfants qui vivent en France, quelle que soit leur nationalité.

L'auteur d'une mutilation commise à l'étranger, qu'il soit français ou étranger, peut être poursuivi en France, si la victime est de nationalité française ou bien si elle est étrangère et réside habituellement en France.

> Les agressions sexuelles et le viol

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou dans certains cas, notamment celui des enfants, par une manipulation affective ou par chantage.

On parle d'agression sexuelle lorsqu'on utilise les termes légaux suivants : abus sexuels, infractions sexuelles, contacts sexuels, inceste, prostitution juvénile, pornographie juvénile, exhibitionnisme, voyeurisme, frotteurisme

Le viol est l'agression sexuelle la plus grave.

Il se définit comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit (vaginale, anale « sodomie », orale « fellation » ou pénétration sexuelle par la main ou des objets), commis sur une personne par violence, contrainte, menace ou surprise.

Le viol est un crime.

> La traite et l'exploitation des êtres humains

80 % des personnes prostituées sont entre les mains des proxénètes.

*Ne laissez pas
la violence s'installer
RÉAGISSEZ !*

3919

Un numéro national unique pour les femmes victimes de violence

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h
(les jours fériés de 10 h à 20 h)

Ce numéro est gratuit.

Il répond à toutes les formes de violences
(violences conjugales, mutilations et mariages forcés,
agressions sexuelles et viols, violences au travail).

Que vous soyez victime ou témoin,
vous serez écouté(e), conseillé(e) et informé(e)
sur les démarches à suivre.

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ EN AUVERGNE

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
Martine BRUNSWIG - Tél. 04 73 98 63 17

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
du Puy-de-Dôme
Claire COHADON - Tél. 04 73 14 76 05

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
de l'Allier
Hélène ROMUSSI - Tél. 04 70 48 35 70

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
du Cantal
Laetitia GUILBAUD - Tél. 04 71 48 69 33

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
Mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité
de Haute-Loire
Isabelle BARRIAL - Tél. 04 71 09 16 17

Les missions départementales aux droits des femmes
et à l'égalité mettent en œuvre la politique gouvernementale
de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.



Agir contre toutes les violences faites aux femmes

« C'est un combat de société,
c'est un combat universel »

François FILLON, Premier Ministre,
lors de la Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
(25 novembre 2009)

En érigeant l'année 2010 « Grande cause nationale contre les violences faites aux femmes »,
le gouvernement a voulu rappeler que les violences dont sont majoritairement victimes les
femmes, couvrent divers champs :

VIOLENCES CONJUGALES

En France une femme est
violée toutes les 2 heures

AGRESSIONS SEXUELLES ET VIOLS

MARIAGES FORCÉS

En France, selon le GAMS, 70 000 jeunes filles âgées
de 10 à 18 ans seraient menacées de mariages forcés

PROSTITUTION

En France, près de 1 000 condamnations pour
proxénétisme sont prononcées par les tribunaux

MUTILATIONS SEXUELLES

En France, le nombre de
femmes concernées reste
mal connu. On estime
qu'entre 42 000 et 61 000
femmes adultes seraient
excisées (INED)

VIOLENCES AU TRAVAIL

Dans un souci de proximité et d'efficacité, ce document regroupe les
coordonnées de structures départementales régionales et nationales vers
lesquelles les victimes peuvent trouver de l'aide. Vous trouverez également
à l'intérieur de la brochure un fascicule présentant les adresses utiles dans
votre département plus particulièrement liées aux violences conjugales.

VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

> Les violences conjugales

Les violences conjugales sont les différentes formes de violences (violences morales ou psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques, spirituelles) au sein du couple (marié ou non). Elles peuvent également s'exercer au moment d'une séparation et après la séparation.

Les violences conjugales font « exploser » le territoire de l'autre.

Il s'agit d'un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de paroles de l'un des partenaires ou ex-partenaire qui vise à contrôler et dominer l'autre.

> Les mariages forcés

Pour pouvoir se marier, les futurs époux doivent avoir 18 ans au minimum. Le consentement au mariage doit être mutuel, libre et volontaire. Seul le mariage civil, célébré par un officier de l'état civil (maire ou adjoint au maire) est le seul légalement reconnu et doit obligatoirement précéder l'éventuel mariage religieux.

> Le harcèlement moral et sexuel au travail

Le **harcèlement moral** se manifeste par des agissements répétés qui ont pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits du salarié et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel.

Il y a **harcèlement sexuel** lorsqu'une personne agit en vue d'obtenir des faveurs de nature sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers. Il peut prendre des formes diverses : chantage à l'embauche ou à la promotion, représailles en cas de refus de céder à des avances sexuelles...

Le harcèlement moral et/ou sexuel a des conséquences sur l'emploi, la carrière, les conditions de travail et la santé du salarié
Les auteurs : un employeur, un cadre, un agent de maîtrise, un consultant chargé de recrutement, un client de l'entreprise mais aussi un collègue de la victime.

DES ASSOCIATIONS LOCALES PEUVENT VOUS AIDER - N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF)

Accompagnement juridique, social et dans la recherche d'emploi - Entretiens gratuits et confidentiels sur rendez-vous.
Certains CIDFF proposent un appui psychologique spécifique (groupe de parole, entretiens individuels) aux victimes de violences conjugales.
Allier : 04 70 35 10 69
Cantal : 04 71 46 89 50
Haute-Loire : 04 71 09 49 49
Puy-de-Dôme : 04 73 25 63 95

Réseau INAVEM - ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Allier - ADAVIP : 04 70 98 48 47 (Vichy) - 04 70 48 51 81 (Mouliens) - ABSECI : 04 70 03 95 60 (Montluçon)
Cantal - APAJ 15 : 04 71 64 14 18
Haute-Loire - Justice & Partage : 04 71 02 51 48
Puy-de-Dôme - AVEC63 : 04 73 90 12 24

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPF)

Site : www.planning-familial.org - Accueil et information du public sur les questions de sexualité et de santé dite reproductive.
Cantal : 04 71 64 38 16 (Aurillac) - 06 72 19 93 63 (Mauriac) - 04 71 60 13 58 (St-Flour)
Haute-Loire : 04 71 02 94 95 (le Puy-en-Velay) - 04 71 66 07 43 (Monistrol) - 04 71 74 93 57 (Brioude)
Puy-de-Dôme : 04 73 37 12 07

SOS INCESTE & VIOLENCES SEXUELLES AUVERGNE

Centre Jean Richepin - 21 rue Jean Richepin - 63000 Clermont-Ferrand
Association animée bénévolement par des professionnels de la justice, de la psychologie et du secteur social - Lieu d'accueil, écoute et d'information pour les femmes et les hommes qui ont vécu une agression sexuelle, les enfants victimes d'abus sexuels de la part d'un parent ou d'un familier et les, des parents de victimes - Un accueil est assuré sur RDV. Possibilité aux bénévoles de l'association de se déplacer auprès des victimes qui n'ont pas les moyens matériels de se rendre dans les locaux sur Clermont-Ferrand - Groupes de parole.
Contacteur l'association > Par téléphone : 04 73 92 78 48 - Le répondeur téléphonique fonctionne 24h/24 ; laissez un message, vous serez rapidement recontactée. Par messagerie : SOS-VIOLENCES-SEXUELLES@wanadoo.fr

MOUVEMENT DU NID

Association d'aide aux victimes de la prostitution - Site national : www.mouvementdunid.org
Délégation de Clermont-Ferrand : 133 avenue de la République - Clermont-Ferrand
Contacteur l'association > Par téléphone : 04 73 98 27 77 ou 06 66 39 99 02 - Par messagerie : auvergne-63@mouvementdunid.org

DES ASSOCIATIONS NATIONALES PEUVENT VOUS AIDER - N'HÉSITEZ PAS À LES CONTACTER - CERTAINES ASSOCIATIONS ONT DES DÉLÉGATIONS EN RÉGION

VIOL FEMMES INFORMATION

Écoute, soutien, informations concernant les démarches à effectuer en cas de violences sexuelles. Respect de l'anonymat.
N° vert 0 800 05 95 95 (appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine et Outre-Mer) ; du lundi au vendredi, de 10h à 19h

GAMS - Groupe pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles

67 rue des Maraîchers - 75020 Paris - Site : <http://pagesperso-orange.fr/~associationsgams> - Écoute et orientation des victimes
Contacts > Par téléphone : 01 43 48 10 87 - Par messagerie : association.gams@wanadoo.fr

CAMS - Commission pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles

6 place Saint-Germain des Prés - 75006 Paris - Site : www.cams-fgm.org
Conseils et information juridique - L'association se porte partie civile dans les procès de mutilations sexuelles.
Contacts > Par téléphone : 01 45 49 04 00 - Par messagerie : Wii3III@club-internet.fr

AVFT - Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail

51 Bis Auguste Blanqui - 75013 Paris
Association qui défend les droits au travail et à l'intégrité de la personne, spécialisée dans la dénonciation des violences sexistes et sexuelles au travail. L'AVFT, dont l'intervention est gratuite, offre une permanence d'écoute, d'accueil, de soutien moral, et de conseils, notamment juridiques, aux personnes victimes de violences sexuelles, sexistes et de discriminations au travail. Elle intervient à leurs côtés (notamment auprès des employeurs, de l'inspection de travail, du parquet, de la police ou de la gendarmerie) pour qu'elles soient rétablies dans leurs droits.
Contacteur l'association > Permanence téléphonique : 01 45 84 24 24 du lundi au vendredi de 9h 30 à 15h 00.

Harcèlement
violences au travail

Mariages forcés

Mutilations
sexuelles

Prostitution

Agressions sexuelles
et viol

●	●	●	●	●
●		●		●
		●	●	●
				●
				●
				●
				●
●				